Ville de Mèze

N°77

DECISION DE M. LE MAIRE
ACCEPTATION D'UN DON

« Acceptation d'un don d'argent de la Fédération des Elus Ecologistes »

M. Le Maire de la ville de Mèze,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du 17 Décembre 2021, portant délégation au Maire pour accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,

Vu le procès-verbal du 11 avril 2023, relatif à l'assemblée générale extraordinaire décidant de la dissolution de la FEDERATION DES ELUS ECOLOGISTES suite au décès de son président M. Yves PIETRASANTA, et de la dévolution des biens restants notamment financiers,

Vu le récépissé de déclaration de dissolution de cette association, délivré par la Préfecture de Paris le 7 juillet 2023,

Vu le courrier de M. Jean-Claude BIAU, ancien secrétaire général de la Fédération des Elus Ecologistes, du 23 octobre 2023,

Considérant le courrier électronique de M. Jean-Claude BIAU, du 6 novembre 2023, indiquant que l'avoir financier de 20 000 €, objet du don à la commune de Mèze est le reste en banque après avoir apuré l'ensemble des charges, et sera versé sans aucune condition,

DECIDE :

Article 1 :
La somme de 20 000 € est acceptée au titre de don versé suite à la dissolution de la Fédération des Elus Ecologistes, dont M. Yves PIETRASANTA, Maire de Mèze de 1977 à 2001, était président.

Article 2 :
La présente décision sera notifiée par :

- publication sur le site internet de la ville, rubrique « actes administratifs »

Ville de Mèze

N°77

- Transmission au Préfet de l'Hérault.

Article 3 :
Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et/ou de sa publication sur le site de la ville de Mèze – rubrique « Actes administratifs » ainsi que de sa transmission au contrôle de légalité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Mèze, le 9 novembre 2023

Le Maire,
Thierry BAËZA

Acte adressé au Représentant de l'Etat le	9-11-2023
Acte reçu par le Représentant de l'Etat le	9-11-2023
Acte publié, affiché et notifié le	9-11-2023

ACTE EXECUTOIRE

MAIRIE de MÈZE Départ. de l'Hérault